# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

### 225875 - Quels sont les péchés inhérents à la solitude?

### question

La jalousie et les représentations reflétant des scènes sexuelles imaginaires font elles partie des péchés favorisés par la solitude?a

#### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les scènes sexuelles imaginaires sont des hantises qui envahissent l'esprit humain.

De telles pensées sont pardonnées quand elles nous traversent l'esprit et ne se fixent pas , de l'avis unanime des ulémas.

Les hallucinations sont pardonnées pourvu que le fidèle y résistent et ne les entretienne pas. Il n'est pas permis au musulman de chercher à les provoquer en pensant profondément à leur objet. Il ne lui est pas permis non plus de chercher à les retenir quand elles tendent à s'effacer car cela peut le pousser dans l'interdit. Voir la réponse donnée à la question n° 84066.

Deuxièmement, la jalousie est un mauvais caractère que le musulman doit transcender. Sous ce rapport, Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : « Pour certains, la jalousie consiste à souhaiter que quelqu'un perde un bienfait dont Allah l'a gratifié. Pour d'autres, elle réside dans la détestation du bienfait dont jouit autrui. La première définition est plus répandue au sein des ulémas. La seconde est confirmée par Cheikh al-Islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) En effet, le seul fait de détester les bienfaits accordés par Allah aux autres est considéré comme une jalousie. Or celle-ci est interdite par le Prophète (Bénédiction et salut osaient sur lui). Elle est un des traits de caractère des Juifs qui nourrissent

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

de l'envie à l'égard des gens qu'Allah privilégie par Sa grâce. Ses méfaits sont énormes. » Extrait des Avis *Nouroune ala ad-darb* (2/24) selon la numérotation de la bibliothèque électronique *ach-chamilah*.

Troisièmement, à propos des péchés de la solitude un hadith rapporté par Ibn Madjah d'après Thawbaan, (P.A.a) affirme que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Je reconnaitrai des gens issus de ma Communauté qui viendront au jour de la Résurrection après avoir accompli de belles actions aussi blanches que les montagnes du Tihamah mais Allah les réduira en poussière. »Thawbaan dit:

-«Ô messager d'Allah, décrits nous les clairement afin que nous n'en faisons pas parti sciemment. »

-« En vérité, ils seront vos frères de sang qui veilleront à animer la nuit (en prière) comme vous le faites, ce qui ne les empêche pas de violer les interdits d'Allah chaque fois qu'ils se retrouvent seuls. » (jugé authentique par al-Albani dans *Sahihi* Ibn Madjah.

Al-Hafedh Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Méfions nous autant que faire se peut des péchés, notamment ceux commis en secret car le fait de braver Allah le Trèshaut entraîne pour le fidèle la perte de Son estime. Entretiens tes liens avec Lui en privé puisqu'Il améliore tes conditions (de vie) apparentés. » Extrait de *Sayd al-khawaatir*, p.207) Voir la réponse donnée à la question n°134211.

Apparemment, ce hadith ne vise pas tout auteur d'un péché en secret car nul n'échappe aux péchés véniels. A ce propos, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Tout être humain est faillible. Et les meilleurs des faillibles sont ceux qui se repentent fréquemment. » (Rapporté par at-Tirmidhi (2499) et jugé bon dans *Sahih at-Tirmidhi*.

Il semble que le hadith vise les hypocrites et autres partisans du m'as-tu vu qui affichent la piété

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

en public et font tout le contraire dès qu'ils échappent aux regards puisqu'ils ne tiennent plus compte des interdits d'Allah le Puissant et Majestueux.

Ibn Hadjar al-Haytami (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le 356° péché majeur consiste à se vêtir d'un manteau de piété en public et de commettre un péché , fût-il mineur en privé. »

Ibn Madjah a apporté grâce à une chaine composée d'hommes sures qui le tiennent de Thawbaan (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Je reconnaitrai des gens issus de ma Communauté qui viendront au jour de la Résurrection après avoir accompli de belles actions aussi blanches que les montagnes du Tihamah mais Allah les réduira en poussière. »... Plus loin , il conclut: « Attention! Considérer ceci comme étant le sens apparent du premier hadith n'est pas à exclure , même si je n'ai vu personne abonder dans ce sens. En effet, celui qui a l'habitude de se montrer bon tout en nourrissant le contraire représente un grand danger et une source d'égarement pour les musulmans parce que tout à fait privé de la piété et de la crainte d'Allah. » Extrait de az-Zawaadjir an igtiraf al-kabaair (356)

Cela étant, celui qui affiche son affection pour les autres alors qu'il nourrit la haine et la jalousie envers eux baigne dans les péchés logés dans le fin fond du coeur. Il en est de même pour celui qui affiche la piété alors qu'il n'est pas pieux, ou se montre intègre et réservé alors qu'une fois en privé, il se livre à des hantises et mauvaises pensées . Il y a lieu de craindre que celui-là s'expose à la menace grave que véhicule le hadith susmentionné, à savoir la perte de ses bonnes oeuvres.

Nous demandons à Allah le Très -haut le bien être et le pardon.

Allah le sait mieux.